

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – SYNDICAT
MIXTE DES PAYS DE RANCE ET DE LA BAIE – DESIGNATION
DES DELEGUES**

Le Conseil communautaire nomme

- Jean MEGRET, délégué titulaire
- Yves LEMOINE, délégué suppléant

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – PAYS
TOURISTIQUE DE DINAN**

Le Conseil communautaire nomme :

- Comme délégués titulaires
 - o Eric MOISAN
 - o Marie-Pierrette POILVÉ
- Comme délégués suppléants
 - o Brigitte NIQUETTE
 - o Cécile EON

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – TAUX DE
FISCALITE 2017 ET INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE**

Le Conseil communautaire décide

- D'appliquer une intégration fiscale progressive sur une période de 12 ans de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- De fixer les taux de fiscalité additionnelle comme suit :
 - o Taxe d'habitation : 14,97%
 - o Taxe sur le foncier bâti : 0,629%
 - o Taxe sur le foncier non bâti : 7,07%
- Décide d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) sur une période de 2 ans,
- De fixer le taux de CFE à 27,45% (taux moyen pondéré)
- De fixer les taux de TEOM à 9,18%, ce taux s'appliquant sur les territoires des communes de La Bouillie, Erquy, Hénanbihen, Planguenoual, Pléneuf-Val-André, Plurien, Saint-Alban, Saint-Denoual

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES –
CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A
LAMBALLE – GARANTIE D'EMPRUNT A « ARMORIQUE
HABITAT »**

Le Conseil communautaire décide :

- D'accorder la garantie de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% (soit 421 611 €) pour le remboursement de deux prêts d'un montant total de 843 222 € souscrits par Armorique Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES –
CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A
LAMBALLE – GARANTIE D'EMPRUNT A « ARMORIQUE
HABITAT »**

Le Conseil communautaire :

- Accorde la garantie de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% (soit 298 014€) pour le

remboursement de deux prêts d'un montant total de 596 028€ souscrits par Armorique Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – GIP DU
PENTHIEVRE – MODIFICATION CONVENTION CONSTITUTIVE**

Le Conseil communautaire approuve les modifications de la convention constitutive du GIP du Penthièvre et autorise le Président ou son représentant à signer cette convention.

**TOURISME – CAMPING LA TOURELLE DE MONCONTOUR –
DIAGNOSTIC ORATEL**

Le Conseil communautaire décide d'engager les dépenses liées à l'opération ORATEL, autorise le Président ou son représentant à solliciter toute subvention mobilisable pour ce projet.

**TOURISME – SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES
OFFICES DU TOURISME – VERSEMENT DES SUBVENTIONS
AUX OFFICES DE TOURISME EN 2017**

Le Conseil communautaire approuve les conventions d'objectifs avec les offices du tourisme et autorise le Président ou son représentant à signer ces conventions.

**RESSOURCES HUMAINES – DETERMINATION DU TAUX DE
PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Conseil communautaire décide de retenir le ratio promu/promouvables de 100% pour l'ensemble des grades présents dans la communauté (le nombre de promovables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade).

**RESSOURCES HUMAINES – DESIGNATION DES MEMBRES
DU COLLEGE EMPLOYEUR DU COMITE TECHNIQUE
COMMUN ENTRE LAMBALLE TERRE & MER ET LE CIAS**

Le Conseil communautaire nomme :

- Comme délégués titulaires :
 - o Loïc CAURET
 - o Jean-Luc COUELLAN
 - o Roger AUBRÉE
 - o Christiane GUERVILLY
- Comme délégués suppléants :
 - o Daniel GESBERT
 - o Françoise TREVIEN
 - o Françoise CHAUVIN
 - o Marie-Pierrette POILVÉ

**RESSOURCES HUMAINES – DESIGNATION DES MEMBRES
DU COLLEGE EMPLOYEUR DU COMITE D'HYGIENE DE
SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN
ENTRE LAMBALLE TERRE & MER ET LE CIAS**

Le Conseil communautaire nomme :

- Comme délégués titulaires :
 - o Loïc CAURET
 - o Jean-Luc COUELLAN
 - o Roger AUBRÉE
 - o Christiane GUERVILLY
- Comme délégués suppléants :

- Daniel GESBERT
- Françoise TREVIEN
- Françoise CHAUVIN
- Marie-Pierrette POILVÉ

DECHETS MENAGERS – CONTRAT DE COLLABORATION AVEC COREPILE POUR LA COLLECTE GRATUITE DES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES USAGES

Le Conseil communautaire approuve le contrat de collaboration avec COREPILE pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés.

DECHETS MENAGERS – REPRISE DE LA CONVENTION OCAD3E POUR LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES D3E EN DECHETERIES

Le Conseil communautaire :

- Approuve la convention avec l'éco organisme OCAD3E, applicable au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 6 ans pour la collecte et le traitement des D3E
- Approuve la convention avec l'éco-organisme Recylum et l'organisme coordonnateur OCAD3E pour la reprise des lampes à décharges

DECHETS MENAGERS – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT KERVAL CENTRE ARMOR

Le Conseil communautaire approuve la modification des statuts du syndicat Kerval Centre Armor.

PETITE ENFANCE – ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT – TARIFS APPLICABLES DES 2017

Le Conseil communautaire décide d'appliquer le barème de la CNAF avec les planchers et le plafond en vigueur :

- Micro-crèches et crèche familiale

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 à 5 enfants	6 et +
Taux horaire	0.05%	0.04%	0.03%	0.02%

- Multi-accueil

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants
Taux horaire	0.06%	0.05%	0.04%	0.03%

PETITE ENFANCE – TARIFS DES LUDOTHEQUES

Le Conseil communautaire fixe les tarifs des deux ludothèques, applicables à compter du 1^{er} mai 2017 :

<i>Abonnement annuel de date à date pour les résidents de Lamballe Terre & Mer</i>	
Par famille	20 euros - 2 jeux et 1 puzzle
Par famille bénéficiaire des minima sociaux Assistants maternels et intervenants à domicile (quel que soit le nombre d'enfants)	Gratuit sur justificatif - Attestation RSA 18 euros - 2 jeux et 1 puzzle
<i>Super Abonnement annuel de date à date Emprunt possible sur les 2 ludothèques</i>	
Par Adhérent	25 euros
<i>Abonnement découverte sur 3 mois (dans le cadre des ateliers - animation petite enfance)</i>	
Par famille	5 euros
<i>Pénalités</i>	
Pièces manquantes	1 euro par pièce
Retard	1 euro par semaine
<i>Emprunt de grands jeux (réservé aux personnes abonnées)</i>	
Caution	200 euros

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES COTES D'ARMOR (SDE22) – PROGRAMME ANNUEL DE MAINTENANCE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC 2017

Le Conseil communautaire approuve le programme annuel de maintenance d'éclairage public 2017 pour un montant annuel de 12 272€ et les conditions de prise en charge.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITE DE LA TOURELLE II – APPROBATION DE L'AVANT PROJET DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22 POUR LA MISE EN PLACE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE SECTEUR DE NOYAL

Le Conseil communautaire :

- Approuve le projet de mise en place de l'éclairage public dans le Parc d'Activités de La Tourelle II, secteur de Noyal, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 43 800 € HT
- Dit que Lamballe Terre & Mer versera au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor une subvention d'équipement au taux de 60% du montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSION FONCIERE SUR LE PARC D'ACTIVITES DE LA TOURELLE II A LA SOCIETE DIAMSOL

Le Conseil communautaire :

- Approuve la cession du lot n° 10 (2 083 m², partie de la parcelle ZH 181) du Parc d'Activités de la Tourelle 2 au bénéfice de la SCI du Courtil ou tout autre organisme désigné par la dite SCI au prix de 45 826 € HT
- Approuve la cession du talus paysagé de 209 m² (partie de la parcelle ZH 181) bordant le lot n° 10 sur le Parc d'Activités de la Tourelle 2 au bénéfice de la SCI du Courtil ou tout autre organisme désigné par la dite SCI au prix de 209 € HT. Le talus cédé doit être maintenu en l'état et entretenu par l'acquéreur
- Précise que le bornage et le document d'arpentage commandés par Lamballe Terre & Mer, sont à la charge de l'acquéreur
- Précise que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSION FONCIERE SUR LE PARC D'ACTIVITES DU POIRIER II A LA SOCIETE MICHEL YOBE PAYSAGISTE

Le Conseil communautaire :

- Approuve la cession du lot n°11 (2 116 m²) du Parc d'Activités du Poirier 2 au bénéfice de la SCI YOBE/LARMET ou tout autre organisme désigné par la dite SCI au prix de 52 900 € HT
- Précise que les frais de bornage et le document d'arpentage, commandés par Lamballe Terre & Mer, sont à la charge de l'acquéreur
- Précise que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – REGIME D'AIDE FORFAITAIRE A L'INSTALLATION ET A LA REPRISE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le Conseil communautaire :

- Décide de verser une aide forfaitaire de 3 000 € à l'installation et à la reprise d'exploitations agricoles de Lamballe Terre & Mer
- Précise les conditions de son versement :
 - o Le demandeur soit agriculteur à titre principal
 - o Le demandeur dispose d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé
 - o Le projet d'installation ou de reprise soit en cohérence avec la politique environnementale en vigueur sur le site d'implantation de l'exploitation
 - o L'aide est versée suivant le régime d'aide européen dit « de minimis »
 - o Le transfert d'exploitation entre conjoints ne peut pas être aidé
 - o Tous les demandeurs doivent dans le cadre de leurs démarches PPP, à minima produire les attestations de présence aux modules de formations obligatoires avant l'installation

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DES JEANNETTES (ERQUY – ACQUISITION DE DEUX PARCELLES

Le Conseil communautaire approuve l'acquisition de la parcelle :

- B 1179 au prix de 25 000 € (plus indemnité d'exploitation au locataire de 500 €), net vendeur
- B 1181 au prix de 25 760 € (plus indemnité d'exploitation au locataire de 500 €), net vendeur

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ADHESION A ZOOPOLE DEVELOPPEMENT

Le Conseil communautaire décide d'adhérer à Zoopôle Développement.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET EDUCATION CULTURELLE – ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE – TARIFS 2017/2018

Le Conseil communautaire décide de fixer les tarifs applicables pour la rentrée 2017/2017 et les conditions d'application en maintenant les tarifs majoritairement appliqués aujourd'hui sur le territoire communautaire, ceux de l'Ecole de Musique et Danse du Penthièvre, qui sont les plus faibles de notre nouveau territoire.

MOBILITE ET HABITAT – CONVENTION AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

Le Conseil communautaire valide la convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour l'année 2017.

MOBILITE ET HABITAT – AVENANTS AUX CONVENTIONS PIG ET REPARTITION DE LA PART FIXE DINAN AGGLOMERATION ET LAMBALLE TERRE & MER – AVENANT AUX CONVENTIONS ETAT ANAH

Le Conseil communautaire :

- Accepte, par avenant que Dinan Agglomération soit Maître d'Ouvrage des conventions SOLHIA initialement signées avec l'ex-Communauté de

Communes du Pays de Matignon et des ex-Communautés de Communes des Pays de Du Guesclin et de Caulnes et de la Communauté de Communes Plancoët-Plélan

- Approuve la clef de répartition de la part fixe des conventions SOLHIA entre Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération comme suit :
 - o PIG de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Matignon : 86,70% à la charge de Dinan Agglomération et 13,30% à charge de Lamballe Terre & Mer
 - o PIG des ex-Communautés de Communes des Pays de Du Guesclin et de Caulnes : 73,40% à la charge de Dinan Agglomération et 26,60% à charge de Lamballe Terre & Mer

MOBILITE ET HABITAT – ACQUISITION DE TERRAIN BATI A BREHAND POUR CERATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil communautaire :

- Accepte l'acquisition au prix de 77 000 € net vendeur des parcelles n° B 864, B 866, B 867, B 1228 et ZX32 appartenant aux conjoints PECHEUX et CORNILLET, située au bourg de Bréhand
- Accepte la rétrocession de la parcelle non bâtie à la commune de Bréhand à la valeur vénale du terrain
- Dit que les frais afférents à cette affaire seront supportés par Lamballe Terre & Mer pour la partie acquisition et par la commune de Bréhand pour la partie rétrocession

MOBILITE ET HABITAT – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT « 1 TOIT, 2 GENERATIONS »

Le Conseil communautaire approuve les modifications, décide que la cotisation annuelle pour les années à venir est de 0,05 € par habitant.

ENFANCE ET JEUNESSE – TARIFS DES ACTIVITES ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil communautaire fixe les tarifs des activités enfance jeunesse :

- Pour les séjours/camps proposés par le service jeunesse du secteur de Moncontour
 - o 75 € ou 120 € selon les séjours proposés pour les familles résidant sur le territoire de Lamballe Terre & Mer
 - o 90 € ou 140 € selon les séjours proposés pour les familles extérieures à Lamballe Terre & Mer
- Pour les animations proposées par le service jeunesse du secteur de Saint-Alban
 - o 2 € entrée et 0,5 € la consommation lors des soirées collégiens
 - o 50 €, 84 €, 100 € ou 120 € selon les séjours proposés pour les familles résidant sur le territoire de Lamballe Terre & Mer
 - o 65 €, 109 €, 125 € ou 156 € selon les séjours proposés pour les familles extérieures à Lamballe Terre & Mer
 - o Un tarif d'animation ALSH à 15 € (activité journée ou demi-journée)
- Pour le séjour estival 2017 (13-17 ans) proposé par le service jeunesse du secteur de Plénée-Jugon. Les

tarifs proposés pour ce séjour sont fonction du quotient familial des familles

Séjour été 2017	T1 QF ≤ à 512	T2 QF 513 à 825	T3 QF 826 à 1137	T4 QF ≥ à 1138
Lamballe Terre & Mer	158,00 €	178,00 €	199,00 €	220,00 €
Hors territoire	237,00 €	267,00 €	298,50 €	330,00 €

EAU ET ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE – ETUDE TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil communautaire valide le plan de financement s'établissant en dépenses et en recettes au montant de 80 000 € HT, sollicite l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à hauteur de 50% du montant pour cette étude.

EAU ET ASSAINISSEMENT – VERSEMENT RELIQUATS DE SUBVENTION 2016 – CONVENTION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Conseil communautaire approuve le versement du reliquat de la subvention 2016 pour un montant de 937 €, à la CAF des Côtes d'Armor gestionnaire des aides à l'époque, approuve la dotation annuelle au FSL à hauteur de 0,30 € par abonné et par an.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – CONVENTION AVEC KERVAL POUR LE TRAITEMENT DES ALGUES VERTES

Le Conseil communautaire approuve les termes de la convention à passer avec Kerval Centre Armor pour le traitement des algues vertes issues du territoire de Lamballe Terre & Mer.

DEVELOPPEMENT DURABLE MILIEUX NATURELS – CONVENTION AVEC LES APICULTEURS VOLONTAIRES POUR LA DESTRUCTION DES NIDS PRIMAIRES DE FRELONS ASIATIQUES

Le Conseil communautaire approuve les termes de la convention à passer avec les apiculteurs volontaires pour la destruction des nids primaires de frelons asiatiques sur le territoire de Lamballe Terre & Mer.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC DINAN AGGLOMERATION POUR LA REALISATION DES ACTIONS BOCAGE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA HAUTE-RANCE

Le Conseil communautaire approuve les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec Dinan Agglomération pour la mise en œuvre du programme bocager sur le bassin versant de la Haute-Rance.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC DINAN AGGLOMERATION POUR LA REALISATION DES ACTIONS MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA HAUTE RANCE

Le Conseil communautaire approuve les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec Dinan Agglomération pour la mise en œuvre du programme milieux aquatiques sur le bassin versant de la Haute Rance.

URBANISME – CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS A TREMEUR

Le Conseil communautaire approuve les termes de la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS sur la parcelle C 1610, propriété de Lamballe Terre & Mer.

URBANISME – CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE22) A ERQUY

Le Conseil communautaire approuve les termes de la convention de servitude à intervenir avec le SDE22 sur la parcelle B 1951, propriété de Lamballe Terre & Mer.

URBANISME – ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES CÔTES D'ARMOR (CAUE)

Le Conseil communautaire décide d'adhérer au CAUE.

ECONOMIE – INNOVATION – EMPLOI – LOCATION A CL IMMOBILIER

Le Conseil communautaire accepte le principe de louer la cellule libre pour un montant mensuel de 800 € HT.